



Dernière parution du BSV cette année sauf conditions exceptionnelles.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Champagne-Ardenne sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau colza : CA 08 - CA 10 - CA 51 - CA 52 – CETA51 - CETIOM -CHAMPAGNE CÉREALES - COHESIS - COOPERATIVE AGRICOLE DE SEZANNE – DIGITAGRI - DRAF/SRAL - EMC2 - FREDONCA - GRCETA TROYES - GROUPE COMPAS –SCA ESTERNAY - SCA LA CHAMPAGNE - SOUFFLET AGRICULTURE.

Rédigé par le CETIOM et FREDONCA, avec relecture de la Chambre Agriculture 08 (représentant organismes développement), coopérative COHESIS (représentant organismes stockeurs) et SRAL.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées du 16 au 18 novembre **sur des témoins non traités**. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.*

RESEAU :

50 parcelles ont fait l'objet d'un relevé d'observation cette semaine.

STADES

La croissance s'est ralentie. Les feuilles commencent à jaunir ou violacer sur les gros colzas. Toutes les parcelles du réseau présentent au moins des colzas à 6 feuilles.

RAVAGEURS

Charançon du bourgeon terminal (CBT)

Le vol est quasi nul pour la 2^{ème} semaine consécutive. En effet, le charançon du bourgeon terminal n'a été capturé que dans 2 pièges (Aube et Haute-Marne). Le risque concernant ce ravageur s'amenuise. Continuer la surveillance sur les parcelles les moins développées.

Les premières larves sont signalées dans 2 parcelles de l'Aube et la Marne. Un point complet sera réalisé sortie hiver.



larve CBT

Source Cetiom



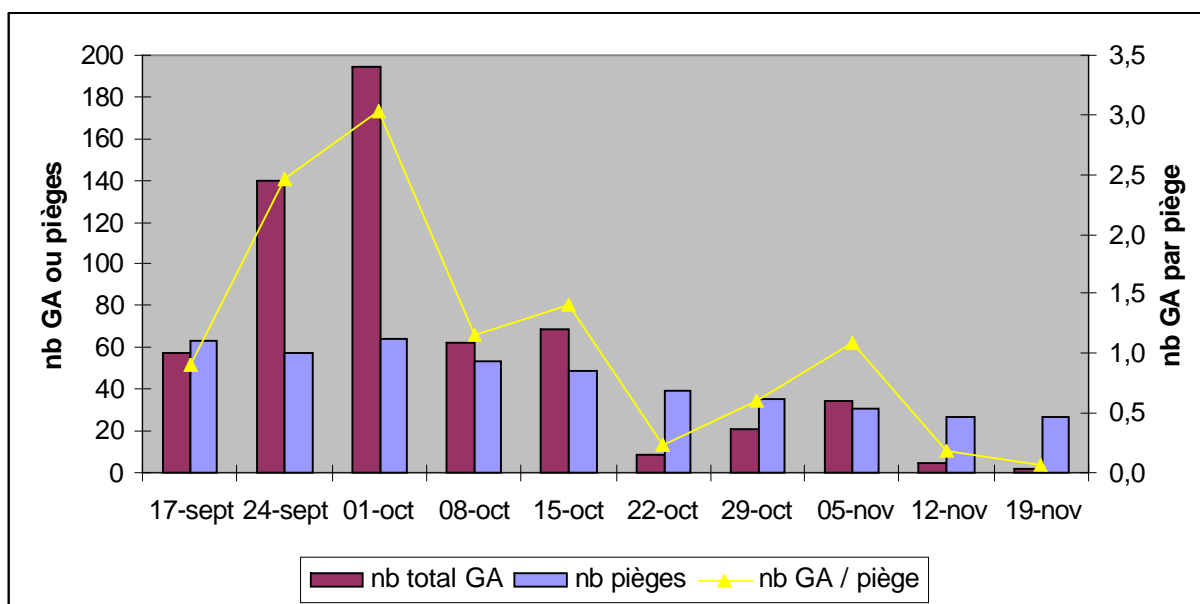
larve GA

Grosses altises (GA)

L'activité de la **grosse altise adulte** est encore restée faible cette semaine. Les **larves de grosse altise** n'ont été signalées que dans 2 parcelles sur 34 (6%).

L'activité des grosses altises adulte a été faible à moyenne cet automne. Pour l'instant, la forte présence des adultes fin septembre début octobre ne semble pas avoir engendré une présence importante de larves dans les plantes. Dans près de 30% des parcelles du réseau, il n'y a pas eu de captures de grosse altise adulte.

Pour les parcelles sans observation spécifique de larve d'altise à ce jour, il peut être souhaitable de vérifier leur présence notamment sur les petits colzas qui restent les plus sensibles. Surveiller aussi les parcelles sur lesquelles les captures ont été plus importantes (>30 captures en cumulé).



Réglementation désherbage Colza

Par décision du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, une dérogation pour une mise sur le marché et une utilisation pour une durée de 120 jours de CALLISTO a pris effet au 1^{er} novembre 2009 et se terminera fin février 2010.

Callisto peut être utilisé dans la lutte contre certaines crucifères, en post-levée de la culture, à partir du stade 6 feuilles, sur un colza bien implanté, un peu endurci, et avant la fin du repos végétatif du colza.

Usage et dose autorisée sur colza : 0.15 l/ha par application

Nombre maximum d'applications : 2

Pour des informations complémentaires : consulter e-phy : <http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>
et votre conseiller habituel